

Motion Nicolas Suter et consorts – Autonomie énergétique du patrimoine immobilier du canton

Texte déposé

La stratégie énergétique 2050, largement plébiscitée par le peuple suisse — canton de Vaud en tête, s'appuie sur trois axes :

- abandon progressif du nucléaire
- augmentation de l'efficacité énergétique
- développement des énergies renouvelables

Pour le volet du développement des énergies renouvelables, le rôle de l'Etat se limite souvent à améliorer les conditions-cadres et à encourager les initiatives privées ou collectives.

Pour atteindre les objectifs très ambitieux fixés pour 2050, la contribution responsable de tous les acteurs est nécessaire ; l'Etat propriétaire foncier et consommateur d'énergie devrait également montrer l'exemple afin de faire sa part et de donner une impulsion forte aux collectivités publiques et aux privés à faire de même.

Acheter de l'électricité certifiée hydraulique c'est bien, mais cela ne suffit pas ; il est essentiel d'augmenter massivement les capacités de production renouvelable d'électricité.

L'électricité est une énergie précieuse qui peut être produite à large échelle dans notre canton. Malgré des gains d'efficacité attendus, la consommation d'électricité ne va certainement pas fléchir étant donné les applications toujours plus étendues utilisant celle-ci comme énergie primaire — transport, pompes à chaleur, hydrogène, etc.

Les signataires de la motion demandent que l'Etat de Vaud donne une impulsion forte, en montrant l'exemple du développement des capacités de production d'électricité photovoltaïque, pour permettre l'autonomie électrique de son patrimoine immobilier. Cette autonomie s'entend par le fait de produire autant que ce qui est consommé.

Nous demandons au Conseil d'Etat :

1. De présenter un plan d'investissement pour équiper en installations photovoltaïques de production d'électricité, d'ici dix ans au plus, toutes les surfaces de toitures et de façades qui s'y prêtent sur les propriétés appartenant au canton.
2. D'accélérer les projets d'assainissement énergétiques du parc immobilier du canton, en particulier en veillant à l'usage de la chaleur renouvelable, et d'assurer l'autonomie électrique de son patrimoine immobilier.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Nicolas Suter
et 28 cosignataires*

Développement

M. Nicolas Suter (PLR) : — Pour commencer, je tiens à rendre à César ce qui appartient à César : ce n'est pas le premier texte sur les panneaux photovoltaïques. Cette motion s'inspire en effet directement d'une motion identique, déposée auprès du Conseil des Etats en juin 2019 par notre sénateur vaudois Olivier Français, demandant que la Confédération compense sa consommation électrique par une production équivalente sur son parc immobilier. De même, la motion Arnaud Bouverat et consorts déposée en octobre 2019 ici-même demande à l'Etat de faire un inventaire des potentiels, ainsi qu'une planification globale du développement de l'énergie solaire.

Le texte déposé ici se place donc dans le contexte de la réalisation de la stratégie énergétique 2050 votée par les Suissesses et les Suisses et plébiscitée par les Vaudoises et les Vaudois. Le démantèlement des centrales nucléaires suit son cours et tout va bien, mais pour ce qui est du développement des énergies renouvelables, tout reste à faire. Les vingt ans prévus pour atteindre notre objectif ne doivent pas être un oreiller de paresse, surtout que nous ne prenons pas exactement le bon chemin. Pour atteindre les objectifs très ambitieux fixés pour 2050, la contribution responsable de tous les acteurs est nécessaire. Au niveau fédéral, comme le demande la motion Olivier Français, sachez aussi que de nombreuses communes, entreprises et privés ont déjà choisi de participer à cet effort collectif en développant des énergies renouvelables et en visant une production équivalente à leur consommation. Produire autant que l'on consomme est un objectif un peu arbitraire, mais il a le mérite de nous mettre devant nos responsabilités.

Les signataires de la motion demandent à l'Etat de Vaud de montrer l'exemple, en donnant une impulsion forte consistant à accélérer les projets d'assainissement énergétique du parc immobilier du canton, ainsi qu'une planification sur dix ans de l'équipement d'installations photovoltaïques, afin d'assurer l'autonomie électrique de notre parc immobilier.

La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.